

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007186800133	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES HAUT ANJOU CC DES VALLEES DU HAUT ANJOU
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SEGRE EN ANJOU BLEU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT REGIE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	33
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	34
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	36
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	37
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 642 135,00	1 939 391,63
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 702 743,37
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 642 135,00	3 642 135,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 205 450,00	3 787 294,99
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	248 333,53	635 728,44
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 969 239,90	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 423 023,43	4 423 023,43

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 065 158,43	8 065 158,43
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	648 620,00	0,00	720 215,00	720 215,00	720 215,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	86 000,00	0,00	159 321,00	159 321,00	159 321,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 005,00	0,00	11 392,00	11 392,00	11 392,00
Total des dépenses de gestion des services		735 625,00	0,00	890 928,00	890 928,00	890 928,00
66	Charges financières	71 500,00	0,00	68 500,00	68 500,00	68 500,00
67	Charges exceptionnelles	7 650,00	0,00	14 953,00	14 953,00	14 953,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	500,00		1 270,00	1 270,00	1 270,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		815 275,00	0,00	975 651,00	975 651,00	975 651,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	465 365,75		1 166 484,00	1 166 484,00	1 166 484,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 965 365,75		2 666 484,00	2 666 484,00	2 666 484,00
TOTAL		2 780 640,75	0,00	3 642 135,00	3 642 135,00	3 642 135,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 642 135,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 267 800,00	0,00	1 539 376,63	1 539 376,63	1 539 376,63
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		1 267 800,00	0,00	1 539 381,63	1 539 381,63	1 539 381,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 267 800,00	0,00	1 539 391,63	1 539 391,63	1 539 391,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL		1 667 800,00	0,00	1 939 391,63	1 939 391,63	1 939 391,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 702 743,37
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 642 135,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 266 484,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	120 000,00	49 630,67	115 500,00	115 500,00	165 130,67
21	Immobilisations corporelles	357 000,00	45 877,96	272 025,00	272 025,00	317 902,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	970 000,00	152 824,90	1 821 495,00	1 821 495,00	1 974 319,90
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 447 000,00	248 333,53	2 209 020,00	2 209 020,00	2 457 353,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 800,00	0,00	196 430,00	196 430,00	196 430,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	200 800,00	0,00	196 430,00	196 430,00	196 430,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 647 800,00	248 333,53	2 405 450,00	2 405 450,00	2 653 783,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	800 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
	TOTAL	2 447 800,00	248 333,53	3 205 450,00	3 205 450,00	3 453 783,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	969 239,90
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 423 023,43
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	42 000,00	635 728,44	138 966,00	138 966,00	774 694,44
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	42 000,00	635 728,44	138 966,00	138 966,00	774 694,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	581 844,99	581 844,99	581 844,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	581 844,99	581 844,99	581 844,99
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	42 000,00	635 728,44	720 810,99	720 810,99	1 356 539,43
021	Virement de la section d'exploitation (4)	465 365,75		1 166 484,00	1 166 484,00	1 166 484,00

CC DES VALLEES DU HAUT ANJOU - ASSAINISSEMENT REGIE - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 365 365,75		3 066 484,00	3 066 484,00	3 066 484,00
TOTAL		2 407 365,75	635 728,44	3 787 294,99	3 787 294,99	4 423 023,43

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		4 423 023,43
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 266 484,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	720 215,00		720 215,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	159 321,00		159 321,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 392,00		11 392,00
66	Charges financières	68 500,00	0,00	68 500,00
67	Charges exceptionnelles	14 953,00	0,00	14 953,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 270,00	1 500 000,00	1 501 270,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 166 484,00	1 166 484,00
	Dépenses d'exploitation – Total	975 651,00	2 666 484,00	3 642 135,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 642 135,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	400 000,00	400 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	196 430,00	0,00	196 430,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	165 130,67	0,00	165 130,67
21	Immobilisations corporelles (6)	317 902,96	0,00	317 902,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 974 319,90	400 000,00	2 374 319,90
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 653 783,53	800 000,00	3 453 783,53

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	969 239,90
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 423 023,43
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 539 376,63		1 539 376,63
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00		5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10,00	400 000,00	400 010,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 539 391,63	400 000,00	1 939 391,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 702 743,37
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 642 135,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	774 694,44	0,00	774 694,44
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	400 000,00	400 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 500 000,00	1 500 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 166 484,00	1 166 484,00
Recettes d'investissement – Total		774 694,44	3 066 484,00	3 841 178,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	581 844,99
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 423 023,43
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	648 620,00	720 215,00	720 215,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	152 350,00	157 214,00	157 214,00
6062	Produits de traitement	19 000,00	5 000,00	5 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	5 000,00	5 969,00	5 969,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	200,00	200,00
611	Sous-traitance générale	169 050,00	142 304,00	142 304,00
6135	Locations mobilières	0,00	630,00	630,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	2 070,00	2 070,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	216 280,00	216 280,00
61523	Entretien, réparations réseaux	85 000,00	75 012,00	75 012,00
6156	Maintenance	0,00	2 230,00	2 230,00
618	Divers	0,00	1 300,00	1 300,00
6231	Annonces et insertions	0,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	4 600,00	3 349,00	3 349,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	349,00	349,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	116 500,00	103 108,00	103 108,00
6288	Autres	6 120,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	86 000,00	159 321,00	159 321,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	159 321,00	159 321,00
6411	Salaires, appointements, commissions	46 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 005,00	11 392,00	11 392,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	2 500,00	2 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	3 892,00	3 892,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		735 625,00	890 928,00	890 928,00
66	Charges financières (b) (8)	71 500,00	68 500,00	68 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	67 000,00	67 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
666	Pertes de change	1 500,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 650,00	14 953,00	14 953,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	4 480,00	4 480,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 650,00	10 473,00	10 473,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	500,00	1 270,00	1 270,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	500,00	1 270,00	1 270,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		815 275,00	975 651,00	975 651,00
023	Virement à la section d'investissement	465 365,75	1 166 484,00	1 166 484,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 965 365,75	2 666 484,00	2 666 484,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 965 365,75	2 666 484,00	2 666 484,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 780 640,75	3 642 135,00	3 642 135,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 642 135,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	20 807,64
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 500,05
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 267 800,00	1 539 376,63	1 539 376,63
704	Travaux	6 000,00	3 864,00	3 864,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 200 000,00	1 388 504,00	1 388 504,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	0,00	18 380,00	18 380,00
70613	Participations assainissement collectif	16 800,00	89 745,00	89 745,00
7068	Autres prestations de services	45 000,00	36 823,00	36 823,00
7083	Locations diverses	0,00	2 060,63	2 060,63
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	5,00	5,00
7588	Autres	0,00	5,00	5,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 267 800,00	1 539 381,63	1 539 381,63
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	10,00	10,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	10,00	10,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 267 800,00	1 539 391,63	1 539 391,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	400 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 667 800,00	1 939 391,63	1 939 391,63

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 702 743,37
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 642 135,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	120 000,00	115 500,00	115 500,00
2031	Frais d'études	120 000,00	115 000,00	115 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	500,00	500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	357 000,00	272 025,00	272 025,00
21311	Bâtiments d'exploitation	100 000,00	56 877,00	56 877,00
21532	Réseaux d'assainissement	257 000,00	168 913,00	168 913,00
21562	Service d'assainissement	0,00	46 235,00	46 235,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	970 000,00	1 821 495,00	1 821 495,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	970 000,00	1 821 495,00	1 821 495,00
Total des dépenses d'équipement		1 447 000,00	2 209 020,00	2 209 020,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 800,00	196 430,00	196 430,00
1641	Emprunts en euros	180 000,00	176 220,00	176 220,00
1643	Emprunts en devises	8 800,00	8 800,00	8 800,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	12 000,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	11 410,00	11 410,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		200 800,00	196 430,00	196 430,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 647 800,00	2 405 450,00	2 405 450,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	400 000,00	400 000,00	400 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	300 000,00	400 000,00	400 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	100 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		800 000,00	800 000,00	800 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 447 800,00	3 205 450,00	3 205 450,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	248 333,53
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	969 239,90
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 423 023,43
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	42 000,00	138 966,00	138 966,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	42 000,00	138 966,00	138 966,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		42 000,00	138 966,00	138 966,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	581 844,99	581 844,99
1068	Autres réserves	0,00	581 844,99	581 844,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	581 844,99	581 844,99
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		42 000,00	720 810,99	720 810,99
021	Virement de la section d'exploitation	465 365,75	1 166 484,00	1 166 484,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 500 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 965 365,75	2 666 484,00	2 666 484,00
041	Opérations patrimoniales (8)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
2031	Frais d'études	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 365 365,75	3 066 484,00	3 066 484,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 407 365,75	3 787 294,99	3 787 294,99

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	635 728,44
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 423 023,43
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 522 784,23									
1641 Emprunts en euros (total)					2 227 221,93									
000201581	CREDIT MUTUEL	07/05/2015	01/01/2018	05/01/2018	110 214,26	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	1,812	EUR	T	P	O	A-1
00033495270	CREDIT AGRICOLE	20/11/2007	20/11/2007	20/02/2018	95 350,90	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,620	EUR	A	P	O	A-1
00054967702	CREDIT AGRICOLE	26/02/2009	20/05/2009	20/08/2018	96 311,17	F	Taux fixe à 4.96 %	4,960	4,960	EUR	A	P	O	A-1
00059744530	CREDIT AGRICOLE	06/07/2009	15/07/2009	15/01/2018	22 217,98	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	4,929	EUR	T	P	O	A-1
00061630911	CREDIT AGRICOLE	31/10/2009	25/11/2009	25/02/2018	32 429,66	F	Taux fixe à 4.59 %	4,590	4,670	EUR	T	P	O	A-1
00064206382	CREDIT AGRICOLE	15/02/2010	30/03/2010	30/06/2018	67 104,77	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	4,460	EUR	A	P	O	A-1
00075845185	CREDIT AGRICOLE	29/07/2011	30/08/2011	28/02/2018	65 427,58	F	Taux fixe à 4.9 %	4,900	4,991	EUR	T	P	O	A-1
00077770074	CREDIT AGRICOLE	31/10/2011	10/11/2011	10/02/2018	23 253,43	F	Taux fixe à 5.91 %	5,910	5,910	EUR	A	P	O	A-1
00077825280	CREDIT AGRICOLE	02/11/2011	14/11/2011	14/02/2018	116 097,79	F	Taux fixe à 5.91 %	5,910	5,910	EUR	A	P	O	A-1
01	DEXIA CL	23/09/2008	01/01/2018	02/01/2018	100 359,05	F	Taux fixe à 5.13 %	5,130	5,130	EUR	A	P	O	A-1
0467935	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2018	01/01/2018	25/01/2018	25 042,51	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,546	EUR	T	P	O	A-1
0577846	CAISSE D'EPARGNE	07/07/2004	01/01/2018	25/03/2018	40 192,36	F	Taux fixe à 4.88 %	4,880	4,970	EUR	T	P	O	A-1
0648011	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2005	01/01/2018	25/03/2018	51 203,50	V	(Euribor 3M + 0.1)-Floor -0.1 sur Euribor 3M	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1
10000065035	CREDIT AGRICOLE	17/12/2013	01/01/2018	15/03/2018	44 642,03	F	Taux fixe à 3.54 %	3,540	3,587	EUR	T	P	O	A-1
10278 39451 00020305102	CREDIT MUTUEL	07/02/2016	01/01/2018	15/02/2018	179 130,46	F	Taux fixe à 1.65 %	1,650	1,660	EUR	T	P	O	A-1

CC DES VALLEES DU HAUT ANJOU - ASSAINISSEMENT REGIE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
120273201	Agence de l'Eau Loire Bretagne	09/07/2015	01/01/2018	30/09/2018	121 229,43	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
70000210500	CREDIT AGRICOLE	03/12/2002	16/12/2002	15/12/2018	31 311,47	F	Taux fixe à 5.4 %	5,400	5,400	EUR	A	P	O	A-1
70710117991	CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	02/03/2006	15/03/2006	15/01/2018	130 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	3,740	EUR	A	P	O	A-1
7730815	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2018	01/01/2018	25/03/2018	33 865,30	F	Taux fixe à 3.47 %	3,470	3,515	EUR	T	P	O	A-1
MIN091424EUR/008	DEXIA CL	12/11/1996	01/01/2018	01/05/2018	35 215,71	F	Taux fixe à 5.65 %	5,650	5,650	EUR	A	C	O	A-1
MIN225428EUR-ASS REGIE	DEXIA CL	15/11/2004	01/01/2020	01/08/2020	83 006,32	F	Taux fixe à 4.49 %	4,490	4,490	EUR	A	C	O	A-1
MIN245214EUR	DEXIA CL	02/02/2007	01/01/2018	01/08/2018	119 913,34	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	4,100	EUR	A	P	O	A-1
MON227033EUR	DEXIA CL	11/01/2005	01/01/2018	01/03/2018	54 600,00	F	Taux fixe à 4.05 %	4,050	4,109	EUR	A	C	O	A-1
MON248532EUR	DEXIA CL	22/06/2007	01/01/2018	01/04/2018	50 441,21	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,580	EUR	A	P	O	A-1
MON262804EUR	DEXIA CL	03/10/2008	01/01/2018	01/02/2018	230 905,94	F	Taux fixe à 4.94 %	4,940	5,032	EUR	T	P	O	A-1
MON277070EUR	DEXIA CL	16/12/2011	01/01/2018	25/03/2018	267 755,76	F	Taux fixe à 3.98 %	3,980	4,040	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					125 400,00									
E2496925772 / E0726000248	CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	06/02/2007	01/01/2018	12/03/2018	125 400,00	C	Libor JPY 3M + 0.3	0,268	0,272	JPY	T	C	O	F-6
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					170 162,30									
060038-Assainissement	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	24/03/2006	01/01/2018	15/11/2018	170 162,30	F	Taux fixe à 5.19 %	5,190	5,266	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

CC DES VALLEES DU HAUT ANJOU - ASSAINISSEMENT REGIE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 522 784,23									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 569 660,02					197 515,69	59 754,94	0,00	20 807,63
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 372 522,02					177 038,99	53 222,24	0,00	20 085,27
000201581	N	0,00	A-1	62 805,86	5,76	F	Taux fixe à 1.8 %	1,812	10 003,32	1 063,24	0,00	224,41
00033495270	N	0,00	A-1	53 035,78	4,14	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	9 671,29	2 450,25	0,00	1 725,18
00054967702	N	0,00	A-1	58 803,24	5,64	F	Taux fixe à 4.96 %	4,960	8 653,81	2 916,64	0,00	898,23
00059744530	N	0,00	A-1	17 005,79	10,79	F	Taux fixe à 4.84 %	4,929	1 201,51	801,49	0,00	159,36
00061630911	N	0,00	A-1	20 041,70	6,15	F	Taux fixe à 4.59 %	4,670	2 835,22	871,58	0,00	76,78
00064206382	N	0,00	A-1	56 953,07	16,50	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	2 309,89	2 540,11	0,00	1 218,55
00075845185	N	0,00	A-1	45 008,87	7,91	F	Taux fixe à 4.9 %	4,991	4 715,01	2 119,67	0,00	164,53
00077770074	N	0,00	A-1	16 987,71	8,11	F	Taux fixe à 5.91 %	5,910	1 483,82	1 003,97	0,00	814,47
00077825280	N	0,00	A-1	84 814,75	8,12	F	Taux fixe à 5.91 %	5,910	7 408,30	5 012,55	0,00	4 015,59
01	N	0,00	A-1	77 104,45	10,00	F	Taux fixe à 5.13 %	5,130	5 390,54	3 955,46	0,00	3 668,70
0467935	N	0,00	A-1	2 538,01	0,32	F	Taux fixe à 4.47 %	4,546	2 538,06	42,46	0,00	0,00
0577846	N	0,00	A-1	25 831,64	6,73	F	Taux fixe à 4.88 %	4,970	3 314,20	1 200,55	0,00	15,26
0648011	N	0,00	A-1	32 408,70	7,48	V	(Euribor 3M + 0.1)-Floor -0.1 sur Euribor 3M	2,277	4 015,84	963,96	0,00	15,84
10000065035	N	0,00	A-1	26 963,35	6,21	F	Taux fixe à 3.54 %	3,587	3 925,17	902,79	0,00	33,98

CC DES VALLEES DU HAUT ANJOU - ASSAINISSEMENT REGIE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
10278 39451 00020305102	N	0,00	A-1	116 080,12	8,12	F	Taux fixe à 1.65 %	1,660	13 245,02	1 833,66	0,00	212,10
120273201	N	0,00	A-1	83 887,08	10,75	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 626,10	0,00	0,00	0,00
70000210500	N	0,00	A-1	17 702,45	4,96	F	Taux fixe à 5.4 %	5,400	3 178,18	955,93	0,00	32,68
70710117991	N	0,00	A-1	33 931,36	3,04	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	8 021,51	1 269,03	0,00	928,65
7730815	N	0,00	A-1	12 276,30	2,48	F	Taux fixe à 3.47 %	3,515	4 783,64	364,20	0,00	3,61
MIN091424EUR/008	N	0,00	A-1	19 208,56	5,33	F	Taux fixe à 5.65 %	5,650	3 201,43	1 085,28	0,00	600,42
MIN225428EUR-ASS REGIE	N	0,00	A-1	58 104,41	6,58	F	Taux fixe à 4.49 %	4,490	8 300,64	2 608,89	0,00	925,53
MIN245214EUR	N	0,00	A-1	84 578,73	8,58	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	7 959,42	3 467,73	0,00	1 300,19
MON227033EUR	N	0,00	A-1	33 600,00	7,17	F	Taux fixe à 4.05 %	4,109	4 200,00	1 379,70	0,00	1 008,79
MON248532EUR	N	0,00	A-1	24 938,47	3,25	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	5 822,27	1 142,18	0,00	654,21
MON262804EUR	N	0,00	A-1	177 080,23	10,83	F	Taux fixe à 4.94 %	5,032	12 443,47	8 519,61	0,00	1 332,91
MON277070EUR	N	0,00	A-1	130 831,39	3,98	F	Taux fixe à 3.98 %	4,040	30 791,33	4 751,31	0,00	55,30
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		81 400,00					8 800,00	442,47	0,00	32,26
E2496925772 / E0726000248	N	0,00	F-6	81 400,00	9,20	C	Libor JPY 3M + 0.3	0,256	8 800,00	442,47	0,00	32,26
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		115 738,00					11 676,70	6 090,23	0,00	690,10
060038-Assainissement	N	0,00	A-1	115 738,00	8,87	F	Taux fixe à 5.19 %	5,266	11 676,70	6 090,23	0,00	690,10
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC DES VALLEES DU HAUT ANJOU - ASSAINISSEMENT REGIE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 569 660,02					197 515,69	59 754,94	0,00	20 807,63

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
E2496925772 / E0726000248	CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	125 400,00	81 400,00	6	15,00		Libor JPY 3M + 0.3	Libor JPY 3M + 0.3	0,00	Libor JPY 3M + 0.3	0,256	442,47	0,00	5,19
TOTAL (F)		125 400,00	81 400,00						0,00			442,47	0,00	5,19
TOTAL GENERAL		125 400,00	81 400,00						0,00			442,47	0,00	5,19

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 488 260,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						1
	% de l'encours						5,19
	Montant en euros						81 400,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		596 430,00	I 596 430,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		196 430,00	196 430,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	176 220,00	176 220,00
1643	Emprunts en devises	8 800,00	8 800,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	11 410,00	11 410,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		400 000,00	400 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	400 000,00	400 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	596 430,00	248 333,53	969 239,90	1 814 003,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 666 484,00	III 2 666 484,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 666 484,00	2 666 484,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 500 000,00	1 500 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 166 484,00	1 166 484,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 666 484,00	635 728,44	0,00	581 844,99	3 884 057,43

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 814 003,43
Ressources propres disponibles	IV	3 884 057,43
Solde	V = IV – II (6)	2 070 054,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2023

Présenté par (1) le Président,
A le Lion d'Angers le 30/03/2023
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A le Lion d'Angers, le 30/03/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AVENEL Valérie	
BELLANGER-LAMARCHE Catherine	
BELLIER-POTTIER Marie-Françoise	
BIGOT Pierre-Pascal	
BOISNEAU Jean-Pierre	
BONHOMMET Jacques	
BOURCIER Michel	
BOURGEAIS Ghislaine	
BOURRIER Alain	
BOUVET Jean-Pierre	
BRINET Marc	
BRU Jean-Pierre	
BURON Christelle	
CHARLES Emmanuel	
CHARRAUD Isabelle	
CHESNEAU Guy	
CHEVROLLIER Pascal	
CHÂTEAU Julien	
COTTIER Jean-Marc	
CRUBLEAU Pascal	
DESNOES Estelle	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DRIANCOURT Marc-Antoine	
DROCHON Sébastien	
ERMINE Benoit	
ESNAULT Joël	
FOUCHER Juanita	
FOUCHEREAU Marie-Ange	
FREULON Arnaud	
GEORGET David	
GLEMOT Etienne	
GUICHARD Virginie	
HAMARD Marie-Claude	
HAYER Jacky	
HODEE Annick	
JOURDAN Jean-Marie	
LAHAYE Christelle	
LANDEAU Liliane	
LANGLAIS Véronique	
LEHON Frédérique	
LEOST Marie-Hélène	
LEPRON Diana	
LEZE Maryline	
MARTIN Florence	
MENARD Dominique	
MUHAMMAD Nooruddine	
NOIROT Muriel	
OLIGNON Brigitte	
PAGIS Jean	
PASSELANDE Françoise	
POILANE Mireille	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

POMMOT Michel	
RIOU Yamina	
SANTENAC Rachel	
THEPAUT Michel	
TROISPOILS Patrice	
VIGNAIS Vincent	

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.